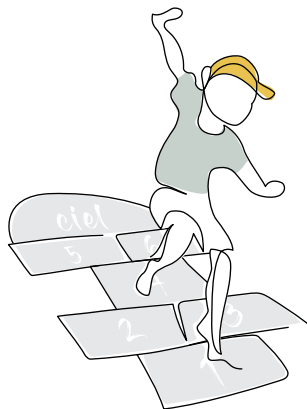


Maison Léopold Bellan

BRY-SUR-MARNE



LIVRET D'ACCUEIL

ENFANTS ET JEUNES



Ce livret d'accueil est rédigé en vertu de l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles et de la circulaire DGAS/SD 5 n° 2004-138 du 24 mars 2004. Il vous est remis (ou à votre représentant légal) pour vous présenter le fonctionnement de notre établissement. Les engagements contractuels et adaptés à votre situation sont déclinés dans le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge et le règlement de fonctionnement.



SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS ? 2

- Notre établissement
- Notre organisation

VOTRE ACCOMPAGNEMENT DANS L'INTERNAT 5

- Les modes de prise en charge
- Votre lieu de vie
- Votre accompagnement
- Lien avec les familles

LES ÉQUIPES À VOTRE SERVICE 10

UNE JOURNÉE TYPE 12

- En période scolaire
- Mercredi, week-end et vacances scolaires

MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE PARCOURS 16

- La préadmission
- L'admission
- Les étapes du projet personnalisé individuel
- L'orientation
- Le départ

VIE QUOTIDIENNE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT 18

- La vie dans l'établissement
- Les règles de vie
- Les modalités financières de ton séjour

NOS PARTENAIRES 22

VOTRE PARTICIPATION 23

VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION 24

LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN 28

LE MOT

DE LA DIRECTION

« Bienvenue

Toute l'équipe vous souhaite la bienvenue au sein de La Maison Léopold Bellan de Bry-sur-Marne.

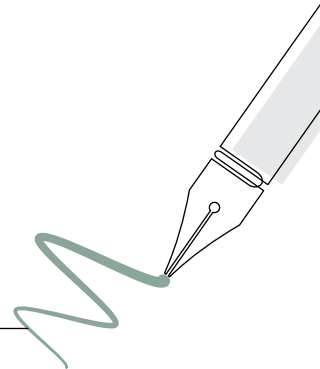
Dans ce livret, vous trouverez toutes les informations utiles à votre séjour afin que celui-ci soit sécurisant pour vous et vos proches. Plus de quarante enfants sont accueillis au sein de la Maison et nous faisons en sorte d'être attentifs à chacun d'entre vous.

Tous les professionnels ont à cœur de vous soutenir et de vous aider durant votre séjour et chaque fois que vous aurez besoin d'aide, vous pourrez trouver un adulte sur qui compter.

Quelles que soient les raisons de votre accueil, vos parents seront soutenus pour qu'eux aussi puissent vous apporter aide et conseil.

Gardez ce livret près de vous et n'hésitez pas à le relire lorsque vous avez un doute et si besoin, adressez-vous à l'un des professionnels qui vous accueillent ici aujourd'hui.

La direction



QUI SOMMES- PRÉSENTATION GÉNÉRALE NOUS ?

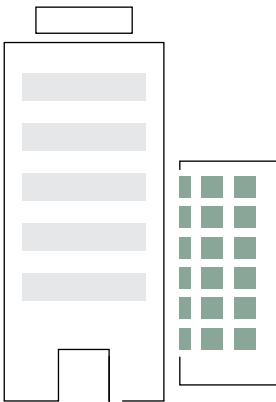
NOTRE ÉTABLISSEMENT

La Maison d'enfants à caractère social (Mecs) est un établissement habilité par le Conseil Départemental du Val-de-Marne à recevoir 48 mineurs dans le cadre d'une mesure de placement.

Cette mesure peut avoir été décidée par un juge des enfants ou demandé par les parents. La durée de placement est décidée par le juge des enfants ou l'A.S.E. (l'Aide Sociale à l'Enfance). La Maison est ouverte toute l'année.

Les enfants sont des filles et des garçons, âgés de 3 à 14 ans. Ils peuvent être accueillis avec leurs frères et sœurs. Tous les jeunes résident dans le Val-de-Marne. Tous les enfants sont scolarisés.

La séparation peut être difficile et nous répondrons au mieux à vos besoins, selon votre âge. Les relations avec vos familles sont maintenues dans le cadre de votre placement et un éducateur référent assurera votre accompagnement. Si vous êtes accueilli avec vos frères et sœurs, tout est mis en œuvre pour que vous passiez du temps ensemble.



48
filles et garçons

de 3 à 14
ans



L'établissement est joignable
au 01.45.16.01.06 ou à
maisonenfance.brysurmarne@fondationbellan.org

NOTRE STRUCTURE D'ACCUEIL

La Maison Léopold Bellan bénéficie d'une situation privilégiée au cœur de la ville et à proximité des écoles de la commune de Bry-sur-Marne et à 7 minutes de marche du RER A (arrêt Bry-sur-Marne).

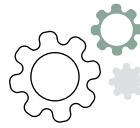
PLAN DE SITUATION





QUI SOMMES-NOUS ?

NOTRE ORGANISATION



NOS PRINCIPES D'INTERVENTIONS

Tout est mis en œuvre pour que dans ce lieu, chaque enfant puisse vivre une vie normale correspondant à son âge.

VOS BESOINS

- Vous sentir en sécurité (santé, relations affectives) : nous assurons votre protection ;
- Être valorisé et soutenu ;
- Être reconnu et être écouté ;
- Bien grandir dans un cadre clair (règles et limites) ;
- Découvrir le monde.

*Tous les rendez-vous
sont accompagnés par
les éducateurs.*

«*Tous les jeunes souffrent
de manière différente
et nous sommes formés
pour écouter cette détresse.*»

NOS OBJECTIFS ET NOS MISSIONS GÉNÉRALES

LES OBJECTIFS

- Accompagner, écouter et rassurer les enfants face à la séparation ;
- Gérer le quotidien et ses rituels avec chaque enfant ;
- Assurer votre suivi médical, paramédical et scolaire ;
- Assurer votre intégration sociale ;
- Maintenir les liens avec la famille et la fratrie.

LES MISSIONS GÉNÉRALES

- Accueillir l'enfant confié par l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- Offrir un cadre protecteur et sécurisant ;
- Inscrire l'enfant dans un projet personnalisé ;
- Proposer des orientations en lien avec les différents partenaires.

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Notre cadre d'intervention est écrit dans un document appelé "Le Projet d'établissement". Celui-ci décrit la manière dont tous les professionnels travaillent ensemble dans votre intérêt. Il rappelle les droits, devoirs et obligations de chacun, dans le cadre d'un règlement. Il est révisé tous les cinq ans. Votre avis sera demandé à propos de ce document.

VOTRE ACCOMPAGNEMENT DANS L'INTERNAT



LES MODES DE PRISE EN CHARGE

INTERNAT

Vous êtes hébergé dans une unité de vie. Votre éducateur référent s'occupera (en lien avec l'ensemble de l'équipe éducative) plus particulièrement de vos besoins, que ce soit sur le plan éducatif, affectif et social.

La vie quotidienne s'articule autour de trois temps forts : éducatif, scolaire et médical.

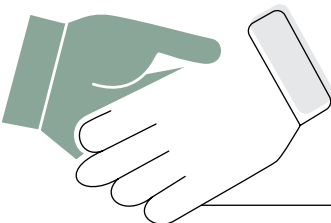
La vie en collectivité nécessite le respect des règles et répond à une organisation que vous devez comprendre et respecter. Vous êtes accompagné tout au long de votre accueil, en fonction de votre projet.

PÔLE DE JOUR

Vous serez accompagné par l'aide-soignante quant à vos besoins de santé et deux fois par an, vous verrez la pédiatre en consultation.

En fonction de vos besoins, vous pouvez bénéficier de l'aide de l'éducateur scolaire qui met en place du soutien scolaire avec l'aide des bénévoles, dans des salles aménagées.

Si vos parents bénéficient de droits de visites, des salles familles sont à votre disposition. Vous trouverez sur le site, des espaces de jeux extérieurs, des vélos, des rollers, une salle d'activité couverte et une salle ados.



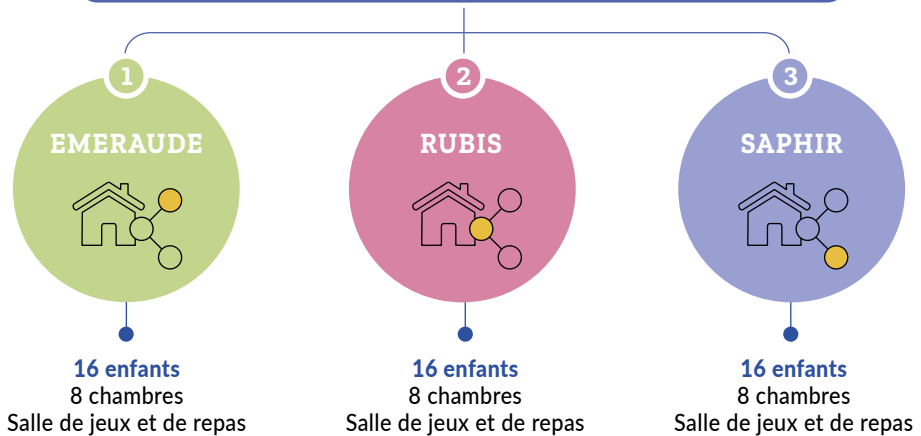
VOTRE ACCOMPAGNEMENT DANS L'INTERNAT

VOTRE LIEU DE VIE



La Maison est composée d'unités de vie et d'un pôle de jour (santé, famille, scolarité).
Les chambres sont partagées et ne sont pas mixtes.

Notre établissement s'articule autour de 3 unités de vie



DANS CHAQUE UNITÉ DE VIE,
SE TROUVENT :

- Une salle à manger [1] ;
- Une chambre [2] ;
- Des espaces douche [3] ;
- Des salles d'activités [4] ;
- Des espaces jeux extérieurs [5] .

Au sein de l'établissement, vous trouverez également une salle informatique et de devoirs ainsi que le bureau de l'aide-soignante.

« J'apprécie faire des activités manuelles, des dessins. J'aime jouer à cache cache dans le jardin, faire du foot. »



VOTRE ACCOMPAGNEMENT DANS L'INTERNAT

VOTRE ACCOMPAGNEMENT**ÉDUCATIF**

L'équipe éducative est là pour vous faire grandir dans de bonnes conditions, vous soutenir lors de moments difficiles, vous aider à construire votre avenir et écouter vos besoins et vos attentes. L'avis de vos parents sera demandé.

SCOLARITÉ ET INSERTION

L'équipe éducative vous inscrira dans un établissement de secteur. Vous y serez accompagné tous les jours sauf si vous êtes autonome (collège). Tout le matériel nécessaire à vos apprentissages vous sera fourni. Vos révisions et devoirs seront fait de manière supervisée et une équipe de bénévoles est là pour vous soutenir dans vos apprentissages. La Maison est régulièrement en contact avec les professeurs afin de suivre au plus près de vos besoins et potentialités. Votre orientation scolaire sera discutée avec vos parents.

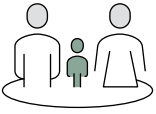
SANTÉ

En lien avec vos parents, l'équipe éducative, la psychologue et l'aide-soignante vous accompagneront aux rendez-vous médicaux dont vous aurez besoin. Vos parents signent les documents obligatoires pour votre prise en charge. Votre carnet de santé sera conservé dans le bureau de l'aide-soignante. Vous rencontrerez la psychologue de La Maison régulièrement. Si vous en avez besoin, vous serez accompagné chez un professionnel en dehors de l'établissement, comme un orthophoniste ou un psychomotricien, par exemple.

**ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES**

Chaque unité organise régulièrement des sorties. Des ateliers sont proposés chaque semaine. Selon les groupes et votre âge, des veillées sont possibles la semaine et le week-end.

Des groupes de parole pour les jeunes sont organisés. Suivant votre projet, vous pourrez vous inscrire à une activité extra-scolaire de votre choix.



LIEN AVEC LES FAMILLES

DROITS ET DEVOIRS

Malgré leur éloignement, vos parents bénéficient de droits et devoirs à votre égard.

Vos parents donnent leur accord pour le suivi de santé, le droit à l'image, votre séjour au sein de La Maison, votre projet scolaire, de vacances.

Vos parents, selon ce qui a été décidé par le juge, pourront vous appeler, vous rendre visite au Pôle de jour, vous chercher après l'école, vous accueillir en week-end.

RENCONTRES DANS LE CADRE DU P.P.I.

Le contrat de séjour est systématiquement signé avec les parents dès l'accueil.

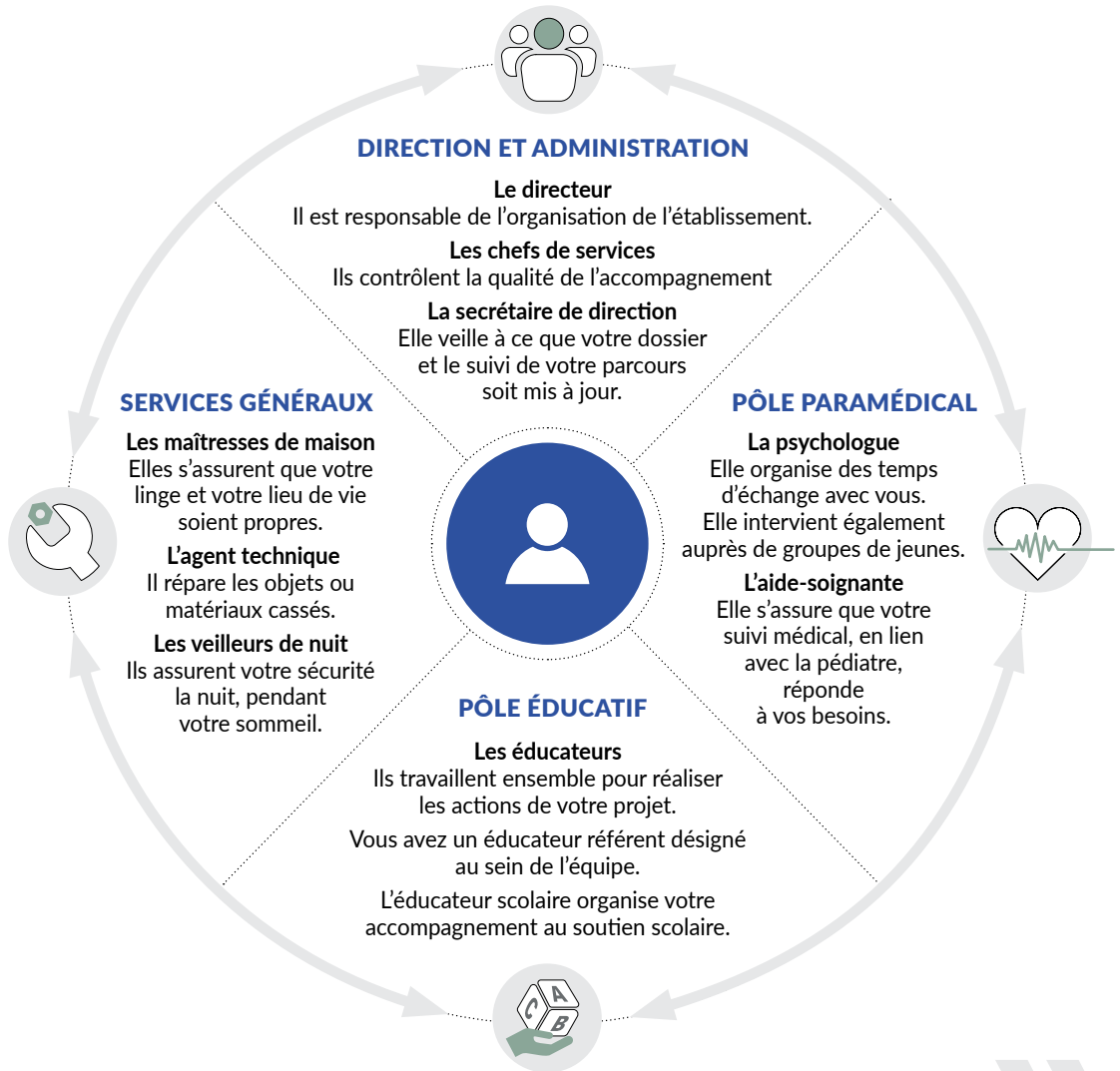
Au bout de trois mois, votre avis et celui de vos parents seront demandés dans la réalisation de votre projet personnalisé. Ce rendez-vous aura lieu deux fois par an, soit lors de son écriture et de son évaluation.

Le contenu du rapport éducatif sera porté à la connaissance de vos parents.



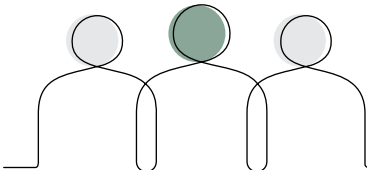
LES ÉQUIPES

À VOTRE SERVICE



*Seuls, nous pouvons faire si peu ;
ensemble, nous pouvons faire beaucoup.»*

— H. Keller



UNE JOURNÉE

EN PÉRIODE SCOLAIRE



À partir de
6h45



LE RÉVEIL

Les enfants se lèvent. Ils s'habillent avec l'aide, si nécessaire, d'un éducateur.

7h15



LE PETIT DÉJEUNER

Les éducateurs et les enfants se rejoignent dans la salle à manger pour le petit-déjeuner.

À partir de
7h45



AVANT L'ÉCOLE

Les enfants se brossent les dents et rangent leur chambre (lit fait, vêtements rangés, etc...).



13h25

L'ÉCOLE



13h00

TEMPS CALME

12h00

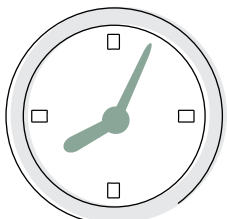


LE DÉJEUNER

Il est pris avec les éducateurs.

9h00

L'ÉCOLE



TYPE DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT



17h00

LE GOÛTER ET LE DÉBUT DES ACTIVITÉS DU SOIR

- Les enfants rentrent de l'école accompagnés d'un éducateur et prennent un goûter.
- Ceux qui ont des devoirs les réalisent, accompagnés d'un éducateur ou d'une personne bénévole lorsque les difficultés scolaires nécessitent un accompagnement plus soutenu.
- Pour les enfants n'ayant pas de devoirs, des activités sont proposées.



À partir de
18h00

PRÉPARATION À LA SOIRÉE

Avant le dîner, les enfants se douchent et se mettent en pyjama.



19h00

LE DÎNER

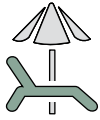
À l'heure du repas, l'équipe éducative est attentive à ce que les enfants goûtent à tout (dans le respect de leurs convictions religieuses, des interdits alimentaires) et mangent en quantité suffisante et de manière équilibrée.



de 20h15 à 21h00

LE COUCHER

- Avant le coucher, les enfants prennent soin de se brosser les dents. En fonction de l'âge des enfants, le coucher se fait de façon échelonnée.
- Pour faciliter l'endormissement, l'éducateur accompagne l'enfant en lui racontant une histoire ou en lui faisant écouter de la musique douce, voire en restant à ses côtés.
- Pour les enfants plus âgés, un temps peut leur être accordé pour lire ou discuter autour d'un jeu de société ou regarder la télévision dans la salle commune.



MERCREDI, WEEK-END ET VACANCES SCOLAIRES

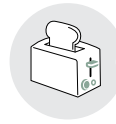
Jusqu'à
9h00



LE RÉVEIL

Le réveil se fait de façon échelonnée.

Jusqu'à
10h00



LE PETIT DÉJEUNER

Le petit-déjeuner est desservi à 10h.

19h30



LE DÎNER

À l'heure du repas, l'équipe éducative est attentive à ce que les enfants goûtent à tout (dans le respect de leurs convictions religieuses, des interdits alimentaires) et mangent en quantité suffisante et de manière équilibrée.

de 21h00 à 22h00



LE COUCHER

- Avant le coucher, les enfants prennent soin de se brosser les dents.
En fonction de l'âge des enfants, le coucher se fait de façon échelonnée.
- En période de vacances et les week-ends, des veillées plus longues (à thème) et des couchers tardifs sont aménagés.

« J'aime bien
m'amuser
avec tout
le monde. »

« On fait beaucoup de sorties pendant les vacances, ça me plaît. »



de 10h00 à 12h00

LA MATINÉE

- Rangement des chambres ;
- Devoirs ;
- Activités ludiques ;
- Rencontres familles ;
- Rendez-vous médicaux ;

Programme d'activités et de sorties proposées par les éducateurs.



12h00

LE DÉJEUNER

Le déjeuner dure 1 heure. Il est pris avec les éducateurs.

de 13h00 à 14h30



TEMPS CALME

Les enfants font un temps calme dans leur chambre après avoir déjeuné.

À partir de 18h00



PRÉPARATION À LA SOIRÉE

Avant le dîner, les enfants se douchent et se mettent en pyjama.



de 14h30 à 18h00

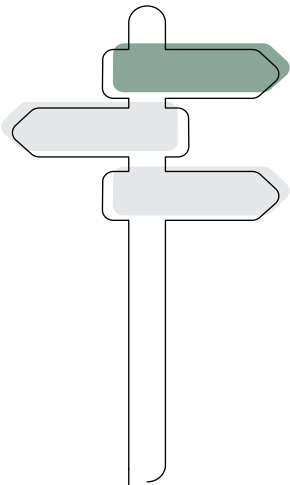
L'APRÈS-MIDI

- Soutien aux devoirs ;
- Activités extérieures ;
- Rendez-vous médicaux ;
- Sorties accompagnées ;
- Rencontres familles ;

Un programme d'activités et de sorties est proposé par les éducateurs.

MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE PARCOURS

Chaque étape est importante car elle permet de mieux préparer votre accueil et votre accompagnement.



LA PRÉADMISSION

La demande, adressée par l'Aide Sociale à l'Enfance, est étudiée par le Directeur. Le chef de service et le psychologue organisent une commission d'admission. Le Directeur valide - ou non- l'accueil de l'enfant selon le profil du jeune, le nombre de places libres, le genre, par exemple.

Avant l'accueil, vous êtes convié à une rencontre et un goûter au sein de l'unité d'accueil.

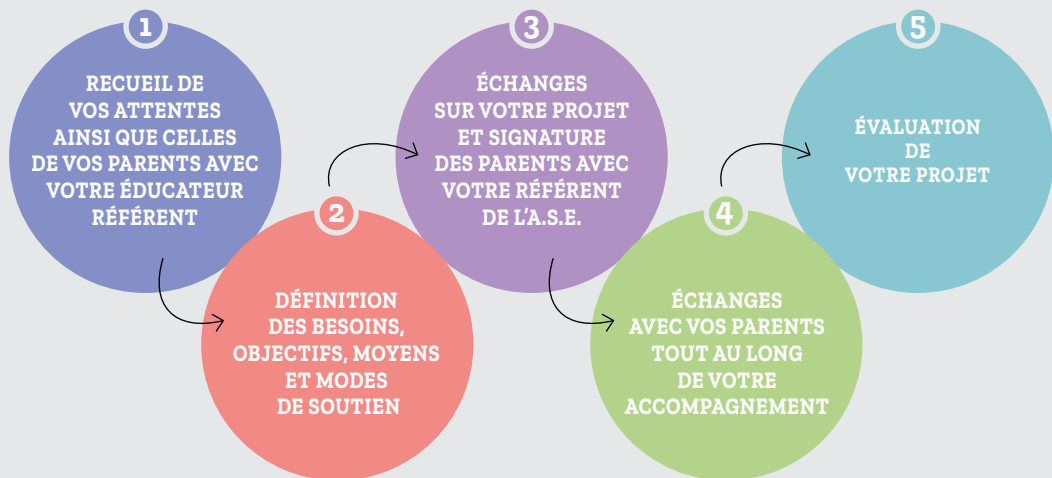
L'ADMISSION

Vous êtes accueilli en présence de votre famille par le chef du service et/ou l'éducateur qui vous présentent le fonctionnement de l'établissement, les modalités de prise en charge éducative et l'équipe, les autres enfants et les locaux.

Vous installez l'ensemble de vos affaires dans votre chambre.

*Une parole engage
et elle est réciproque*

Les étapes du projet personnalisé individuel



L'ORIENTATION

L'établissement accueille les jeunes jusque 14 ans révolus.

La proposition d'orientation prend appui sur les observations et le travail effectués au quotidien avec vous en fonction de l'évolution de votre situation, votre âge et votre comportement. Elle est concertée avec les partenaires, puis soumise à l'inspecteur de l'Aide Sociale à l'Enfance et/ou au Juge des Enfants qui prend une décision.

LE DÉPART

Pour votre départ définitif, nous organiserons un repas festif et vous remettrons un souvenir de votre passage. Tous les documents vous concernant seront transmis à vos parents, si vous rentrez chez eux, ou à votre nouveau lieu de vie.

VIE QUOTIDIENNE

AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

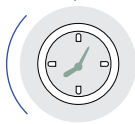
LA VIE DANS L'ÉTABLISSEMENT



POUR TOUS

LES HORAIRES / ABSENCES / RETARDS

Vous devez respecter les horaires fixés pour le bien-vivre ensemble. Les absences prolongées peuvent conduire à une déclaration de fugue.



LES REPAS

La Maison se fait livrer tous les repas. Si vous ne déjeunez pas à la cantine ou au self, vous prenez votre repas au sein de votre unité. Les repas se prennent de manière collective, selon votre âge. Les menus sont équilibrés. Les collations offertes par votre famille sont mises à l'abri et vous sont données à votre demande.



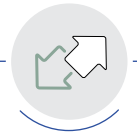
LES VÊTEMENTS

Vous bénéficiez d'une somme d'argent pour renouveler votre vêtue, selon vos besoins et selon la météo. Ces achats sont accompagnés par les éducateurs. Votre linge est lavé, séché et plié par les maîtresses de maison.



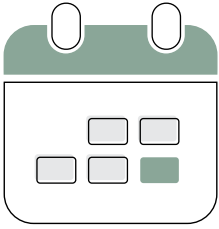
LE TÉLÉPHONE

Vous n'êtes pas autorisé à avoir un téléphone portable. Si vos parents vous en offrent un, son utilisation est encadrée par les éducateurs.



LES SORTIES

Les éducateurs organisent des sorties auxquelles vous êtes invité à participer. Vous pouvez également faire des propositions de sorties au sein de votre groupe.



LE DÉPART EN VACANCES

Chaque année, vous pouvez partir en vacances durant la période d'été : soit en famille, soit en colonie de vacances. Vous pouvez choisir les activités que vous souhaitez faire.



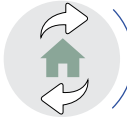
LES LOISIRS

Vous pouvez vous inscrire à une activité extrascolaire de votre choix : culturelle, créatrice, sportive. En lien avec l'école ou l'A.S. collège ou les associations locales, vous êtes accompagné pour le faire à chaque rentrée.



LES TRANSPORTS

Vous pouvez accéder à l'ensemble des transports en commun avec l'accord de vos parents. Vous pouvez utiliser les transports seul ou accompagné, selon votre maturité. L'établissement a également des voitures pour accompagner vos déplacements. Des vélos et trottinettes sont également mis à votre disposition.



LES TRANSFERTS

Une fois dans l'année, vous pouvez partir avec d'autres enfants de la Maison, dans un autre lieu de vie, en vacances. Cela s'appelle un transfert.



L'ACCÈS À INTERNET

L'établissement dispose d'une connexion internet à laquelle vous pouvez connecter votre ordinateur si vous en avez un.



À L'INTERNAT



LE COURRIER

Vous pouvez recevoir des colis et des courriers à votre nom à La Maison. Ils vous sont remis dès la réception et sont ouverts en présence d'un adulte.



LES CHAMBRES

Vous partagez votre chambre, non mixte, avec d'autres jeunes. C'est un espace que vous pouvez personnaliser. Vous disposez, en plus du lit, d'une penderie et d'un bureau.



LES DOUCHES

Vous prenez votre douche tous les jours, soutenu par les éducateurs, le matin ou le soir. Si vous avez des accidents la nuit, vous pouvez aller vous doucher. Vous vous brossez les dents deux à trois fois par jour. Votre nécessaire de toilettes est gardé par les éducateurs dans leur bureau.



LES RÈGLES DE VIE

POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTRES

LE COMPORTEMENT

Toute personne a le droit au respect de sa personne, de ses biens, de ses convictions, à la protection contre toute agression physique ou morale. Le recours à la violence est proscrit.

Vous avez l'obligation de faire preuve de politesse et d'avoir une attitude décente en toute circonstance.

LES OBJETS DE VALEUR

Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur ou une somme d'argent importante.

L'ALCOOL, LE TABAC ET

LES SUBSTANCES TOXIQUES

Ils sont interdits.

OBJETS DANGEREUX

Il est interdit de détenir des objets dangereux (couteau, cutter, objet pointu ou coupant ...).



Nous vous rappelons
que vous devez
respecter le règlement
de fonctionnement
(en annexe).



ASSURANCES OBLIGATOIRES

L'ÉTABLISSEMENT A SOUSCRIT LES

ASSURANCES SUIVANTES :

Responsabilité civile

Afin de garantir les dommages corporels et matériels dans l'enceinte de l'établissement ou lors des déplacements organisés par l'établissement relevant de la prise en charge institutionnelle.

Assurances multirisques

Incendie, bris de glaces, de machines.

RESPONSABILITÉ CIVILE

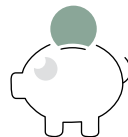
Le service gardien (A.S.E.) a souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile pour le cas où vous seriez responsable de dommages causés auprès d'un tiers (autre enfant, personne extérieure à l'établissement, salarié ou bénévole).



L'ACCÈS AU BÂTIMENT EST SÉCURISÉ.

Les allers-venues sont contrôlés.

LES MODALITÉS FINANCIÈRES DE TON SÉJOUR



- Le prix de journée est facturé au Département.
- Vous pouvez recevoir de l'argent de poche, de l'argent pour votre vêtue.
- Vous recevrez un cadeau pour votre anniversaire, pour les fêtes de fin d'année et en cas de réussite à un diplôme.
- Tous les frais engagés pour vous sont à la charge de l'établissement.

NOS PARTENAIRES

Pour votre accompagnement, notre principal partenaire est l'Aide Sociale à l'Enfance, que vous connaissez à travers le référent A.S.E.

Pour l'accompagnement scolaire

Nous sommes en lien avec les écoles de la commune de Bry-sur-Marne, les collèges de secteur. Nous avons également la chance que les bénévoles de l'association « Le petit coup de pouce » et la Brigade scolaire interviennent en complément de l'action des éducateurs.



Pour la santé

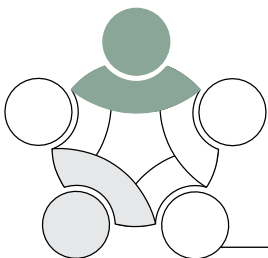
Nous avons signé un contrat avec Graines de Santé qui assure les consultations médicales en interne comme en externe. La pédiatre est en lien avec l'équipe. De multiples professionnels de santé travaillent pour votre bien-être : psychologue, psychomotricien, orthophoniste...

Pour votre vie sociale et vos loisirs

Nous vous inscrivons dans les activités proposées par le service jeunesse et des loisirs de la ville mais également à l'Association Solibad, qui organise des activités sportives. Nous favorisons également une action intergénérationnelle avec Rayon Soleil Bryard autour des activités créatives.

Pour les familles

Plurifamily intervient et organise les visites parents-enfants à l'intérieur de l'établissement, avec l'équipe éducative.



VOTRE PARTICIPATION

Institution à but non lucratif et laïque, la Fondation Léopold Bellan accueille ou accompagne, sans distinction d'origine, d'appartenance religieuse ou de moyens, les personnes qui la sollicitent. Son action repose sur des valeurs de solidarité, de fraternité, de respect de la personne dans son altérité et son intégrité.

LE CONSEIL DES JEUNES

Lieu d'échanges, il se compose de membres de la direction, des personnes accompagnées ainsi que des salariés. Il se réunit 4 fois par an. Il recueille vos avis et propositions sur la vie et le fonctionnement de l'établissement.

LES COMMISSIONS REPAS

L'espace d'échanges pour adapter les menus à vos goûts tout en garantissant l'équilibre alimentaire.

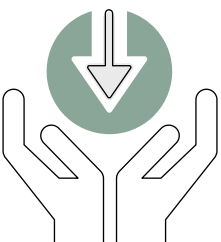
LES ENQUÊTES DE SATISFACTION

L'établissement mène des enquêtes de satisfaction auprès des jeunes et de leur famille ou de leurs représentants légaux.

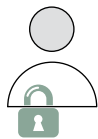
Ces questionnaires permettent de recueillir les satisfactions et insatisfactions de chacun. La Maison de Bry peut ainsi identifier des axes d'améliorations pour renforcer la qualité de l'accompagnement.

PORTES OUVERTES

Deux fois par an, La Maison ouvre ses portes aux parents et aux partenaires. Occasion d'échanger sur l'évolution de l'établissement, c'est un moment convivial de dialogue et de partages.



VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION



LE SECRET PROFESSIONNEL

Vous avez droit au respect de votre vie privée et au secret des informations personnelles.

Pour bien vous accompagner et vous prendre en charge, les professionnels de l'établissement peuvent échanger des informations vous concernant. S'ils n'appartiennent pas à la même équipe de soins ou s'ils communiquent à votre sujet avec des partenaires extérieurs, ils doivent au préalable solliciter votre consentement (et/ou celui de votre représentant légal).

À tout moment, vous pouvez vous opposer à ce partage d'informations.

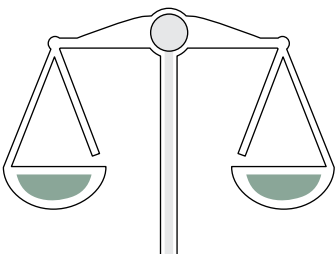
L'ACCÈS AU DOSSIER



Dès votre admission dans l'établissement, les informations concernant votre accompagnement sont recueillies dans un dossier personnel confidentiel.

Vous et vos parents (ou votre représentant légal) pouvez y avoir accès en en faisant la demande au directeur. Si vous êtes majeur, vous pouvez y avoir accès directement.

Dans les deux cas, un accompagnement à la lecture de ces documents vous sera proposé.



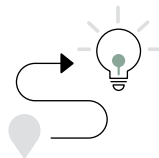


LE DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Les données vous concernant, strictement nécessaires à votre accompagnement, font l'objet d'un traitement automatisé mis en œuvre par l'établissement conformément aux dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Loi Informatique et Libertés).

Vous ou votre représentant légal disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation de vos données. Vous pouvez faire valoir vos droits, en justifiant de votre identité, directement à l'adresse électronique suivante : rgpd@fondationbellan.org ou par courrier à : **Fondation Léopold Bellan - DPO - 64, rue du Rocher - 75008 Paris.**

VOS VOIES DE RECOURS



LA PERSONNE QUALIFIÉE

Vous pouvez faire appel, en vue de faire valoir ces droits, à une personne qualifiée. Cette dernière est à choisir sur une liste établie par les pouvoirs publics (le représentant de l'État dans le département, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé -ARS- et le président du Conseil Départemental). Vous trouverez cette liste annexée au livret d'accueil avec indication des modalités pour prendre contact avec la personne choisie.

LE MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Le Code de la consommation vous reconnaît, en tant que consommateur- le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige. Vous trouverez, en annexe du livret d'accueil, le nom et les coordonnées de l'association de médiateurs, reconnue par la Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC - www.mediation-conso.fr), avec laquelle la Fondation Leopold Bellan a conventionné et que vous pouvez contacter en vue d'une médiation.



LA PERSONNE DE CONFIANCE

À votre majorité, vous pourrez désigner une personne de confiance (un parent, un proche ou votre médecin traitant). Vous pourrez consulter cette personne si vous rencontrez des difficultés dans la connaissance et la compréhension de vos droits. Elle pourra vous accompagner dans vos démarches, assister à des entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions.

119

*“Allo Enfance
en Danger”*

Vous pouvez obtenir les coordonnées de l'autorité judiciaire à l'origine de la mesure éducative vous concernant auprès du Directeur de l'établissement.

LE DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés des personnes et de promouvoir l'égalité. Vous pouvez vous en saisir, si vous et/ou vos parents (ou représentant légal) vous estimez lésé dans vos droits et libertés par le fonctionnement d'un établissement public ou d'un organisme investi d'une mission de service public.

<https://www.defenseurdesdroits.fr>

LE NUMÉRO D'APPEL

“ALLO ENFANCE EN DANGER”

Le 119 est le numéro dédié à la prévention et à la protection des enfants et adolescents en danger ou en risque de l'être.

Ce service d'accueil et d'écoute téléphonique est ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. L'appel est gratuit et confidentiel. Ce numéro est affiché dans l'établissement.

LE NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Le 114 est le numéro d'appel d'urgence accessible aux personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler. Il est accessible par SMS ou par fax 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 pour toute situation d'urgence (santé, sécurité ou danger immédiat). Il est un relai au numéro d'appel « Allo Enfance en danger » ou 119.

Appel d'urgence

114

ou par sms

« La Fondation Léopold Bellan s'engage auprès de chaque personne accompagnée, de sa famille ou de son représentant légal à exercer ses missions dans le respect de la personne et de ses droits : dignité, intégrité, protection, respect de la singularité de chacun et de sa vie privée. »



LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

La Fondation Léopold Bellan est l'organisme gestionnaire de la Maison Léopold Bellan de Bry-sur-Marne.

Depuis sa création en 1884, la Fondation Léopold Bellan – association reconnue d'utilité publique en 1907, puis comme fondation en mai 1996 –, s'est donnée pour mission de faire face aux enjeux de santé, sociaux et médico-sociaux.

Elle gère 86 établissements et services et accompagne plus de 4 500 personnes, apportant les réponses les mieux adaptées à la prise en charge des besoins :

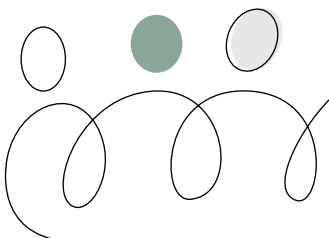
- des très jeunes enfants,
- des enfants, jeunes et adultes en situation de handicap mental, psychique ou sensoriel,
- des enfants et jeunes en danger ou en difficulté sociale,
- des malades,
- des personnes âgées.

Plus de 2 700 professionnels y travaillent, ainsi que 300 bénévoles qui offrent leur temps et leur énergie pour contribuer à développer et améliorer le lien social.

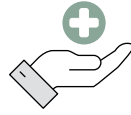
Principalement implantée en région parisienne (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94), la Fondation est également présente dans l'Oise (60), l'Eure-et-Loir (28) et l'Indre-et-Loire (37). L'ensemble des établissements sanitaires de la Fondation Léopold Bellan sont certifiés par la Haute Autorité de Santé. Tous ses établissements sociaux et médico-sociaux ont satisfait à l'évaluation externe réalisée par des organismes habilités.



Fondation Léopold Bellan
64, rue du Rocher
75008 Paris.
01 53 42 11 50
fondation@fondationbellan.org
www.bellan.fr



L'ENGAGEMENT QUALITÉ : UNE DÉMARCHE ESSENTIELLE POUR LA FONDATION



La qualité du service selon les principes de bienveillance est un engagement fondamental de la Fondation Léopold Bellan. Toutes les personnes exerçant dans ses établissements et services (salariés, bénévoles et volontaires du service civique) y sont tenues.

RESPECTER LA PERSONNE ET SON HISTOIRE, SA DIGNITÉ ET SA SINGULARITÉ

La Fondation est attentive à ce que les professionnels respectent la dignité et la sensibilité des personnes accueillies, leur parcours et leurs besoins.

Cette démarche se traduit dans la charte nationale relative aux droits et libertés de la personne mais aussi dans deux documents élaborés par la Fondation :

- **La charte de prévention de la maltraitance** définit la maltraitance comme un acte, un propos, une attitude ou une omission, intentionnel ou non, physique ou psychique, orienté contre autrui et portant atteinte à l'intégrité de la personne. Elle précise les règles de conduite des salariés, bénévoles et volontaires du service civique de la Fondation pour prévenir la maltraitance.
- **La charte de l'accompagnement de la fin de vie** par laquelle la Fondation s'engage à accompagner chaque personne en fin de vie, sans abandon ni acharnement, dans le respect de ses volontés, de ses valeurs et de sa spiritualité.



EN 2015, LA FONDATION S'EST DOTÉE D'UN COMITÉ ÉTHIQUE.

Tous les métiers de la Fondation y sont représentés. Il est présidé par une administratrice de la Fondation. Le Comité éthique porte une attention particulière aux valeurs et pratiques vécues dans les établissements de la Fondation et permet une réflexion collective et neutre sur les situations complexes ou récurrentes pour lesquelles aucune réponse satisfaisante n'a jusqu'à présent été trouvée par les équipes.



LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

ÉCOUTER LA PERSONNE ET FACILITER SON EXPRESSION

Les professionnels de la Fondation encouragent l'expression de la personne accompagnée quel que soit son handicap, son niveau de dépendance ou son âge.

En application de la loi, les personnes et leurs familles disposent de représentants auprès du conseil de la vie sociale. Elles sont également représentées au sein du Comité éthique.

Par ailleurs, la Fondation entretient depuis toujours des liens étroits avec les associations d'usagers ou de familles d'usagers.

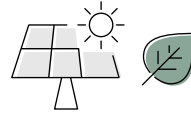
ACCOMPAGNER GLOBALEMENT

La qualité de l'accompagnement repose sur le professionnalisme des salariés et sur la pluridisciplinarité des équipes. Pour cela, la Fondation mène une politique de formation dynamique afin d'adapter les compétences des professionnels à l'évolution des besoins des personnes, procède à une évaluation - interne et externe - régulière des pratiques, conduit des groupes de travail pour améliorer la prise en charge. Chaque fois que nécessaire, une collaboration est menée avec tous les autres acteurs locaux intervenant dans le champ sanitaire ou social et médico-social.



Une attention particulière est portée à la parole de l'utilisateur et à celle de sa famille ou de son représentant légal. Des temps d'échanges organisés favorisent l'expression des attentes, souhaits, doutes et interrogations des personnes et l'ajustement en continu de l'accompagnement. »

L'ENGAGEMENT ÉCO-RESPONSABLE DE LA FONDATION



La Fondation Léopold Bellan s'engage pour protéger la planète et les personnes.



ENGAGEMENT 1

Utiliser moins d'énergie et d'eau



ENGAGEMENT 2

Acheter des produits
qui respectent la planète et les personnes



ENGAGEMENT 3

Réduire, trier et donner une nouvelle vie aux déchets



ENGAGEMENT 4

Proposer une alimentation bonne
pour la santé et la planète



ENGAGEMENT 5

Se déplacer autrement pour moins polluer



ENGAGEMENT 6

Protéger la nature
dans les jardins et les bois de la Fondation



ENGAGEMENT 7

Expliquer et apprendre
comment protéger la planète et les personnes



Consultez la
version Facile à Lire
et à Comprendre
(Falc)



**TOUS ENSEMBLE, PERSONNES
ACCOMPAGNÉES ET PROFESSIONNELS,**
nous mettons des actions en place
dans nos établissements et services, pour
protéger la planète et les personnes.



Comité de rédaction :
Maison Léopold Bellan de
Bry-sur-Marne, Aurélien Dépret
(Directeur Qualité et Gestion
des risques), Léa Chaize
(Coordinatrice audit et évaluation),
Isabelle Guardiola (Journaliste).
Photographies : ©Hamid Azmoun,
DR, Adobe Stock.
Imprimé à l'Esat Les Néfliers-
Fourqueux (78) en octobre 2025.
Conception et réalisation :
Gwenaële Cosquéric / Nadja Cohen



MAISON LÉOPOLD BELLAN DE BRY-SUR-MARNE

67 bis avenue de Rigny • 94 360 Bry-sur-Marne
01 45 16 01 06
maisonenfance.brysurmarne@fondationbellan.org
bellan.fr > Enfants et Jeunes > Protection de l'Enfance



FONDATION
LÉOPOLD BELLAN

FONDATION LÉOPOLD BELLAN RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
64, rue du Rocher 75008 Paris - 01 53 42 11 50 fondation@fondationbellan.org



www.bellan.fr